



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'action de l'État sur le patrimoine classé et inscrit à Saint-Pierre et Miquelon

L'État a la responsabilité de la mise en œuvre de la politique culturelle, notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine.

Pour mener à bien les actions relevant de cette politique, le Préfet de Saint-Pierre et Miquelon s'appuie sur la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population qui assure localement les missions d'une direction de l'action culturelle et dispose des ressources financières des programmes associés à la restauration du patrimoine.

Depuis cinq ans, les orientations stratégiques de l'État en matière de protection et de valorisation du patrimoine se sont traduites par une importante reconnaissance du patrimoine culturel et du développement significatif des actions de restauration. L'État a ainsi contribué de manière conséquente au financement et à la remise en valeur de ce patrimoine remarquable.

C'est le détail de cette richesse patrimoniale mise en valeur par l'État que je vous invite à découvrir dans le document réalisé par la DCSTEP en consultant le site <http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr>, rubrique « Actions de l'État » onglet « jeunesse et culture ».

Le préfet